

FICHE D'INSCRIPTION

VIDE TA CHAMBRE

**Jeux, jouets, livres, vêtements, consoles de jeux, DVD,
décoration.**



Privilégier un enregistrement directement le site HELLOASSO

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-du-pellerin-alpe/boutiques/vide-ta-chambre>

Une copie de votre pièce d'identité recto/verso devra être fournie obligatoirement lors de votre inscription pour qu'elle soit validée.

NOM : Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone : Adresse E-mail :

Particulier Professionnel

Personne à mobilité réduite (la carte sera demandée lors de l'événement)

Nombre d'emplacements (3m linéaires / 2m) : x 10 euros =

1 table (1m20 / 0,80 m l'unité) et 2 chaises OUI NON 5 euros

Je règle : € Montant à préciser

Par chèque bancaire à l'ordre de " Amicales Laique Classe de découverte" d'un montant de

En espèces :

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 ou plus vide-grenier dans l'année.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur en pièce jointe et m'engage à le respecter.

Le numéro de votre emplacement vous sera communiqué par e-mail ou sms, 8 jours avant la manifestation. N'oubliez pas d'apporter vos tables et chaises.

Cet événement est organisé par l'ALPE, au profit des projets d'école.

A compléter avec le règlement et à remettre à la maîtresse de votre enfant ou à envoyer / déposer à Gaëtan VINCENT, 21 rue de la Jouardais 44640 LE PELLERIN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'association "Amicale Laïque des Projets d'École", ci-dessous dénommée "l'Organisateur", organise, le dimanche 15 décembre 2024 de 9h00 à 17h00, un vide-grenier intitulé "Vide ta chambre !", dans la salle René Cassin au Pellerin, pour financer les projets des écoles publiques du Pellerin.

Article 2 : Est réputé "Exposant" toute personne ayant retourné son paiement ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité recto/verso et s'étant engagé à respecter le règlement intérieur.

Article 3 : L'emplacement proposé à l'exposant est de 3 mètres linéaires sur 2 mètres. Les tables sont à prévoir par l'exposant et avant réservations, limitées à 4 tables maximum.

Article 4 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets d'occasions en lien avec l'univers des enfants comme par exemple : Jeux, jouets, livres, vêtements, consoles de jeux, DVD, décoration.

Article 5 : Le tarif d'inscription est de 10€ l'emplacement (hors location des tables). Il est susceptible d'être revu chaque année. Les chèques seront encaissés 8 jours avant la date effective de la manifestation.

Article 6 : La mise en place se fera à partir de 8h00. Toute installation doit être terminée pour l'heure d'ouverture au public soit 9h00. Pour le confort des visiteurs et des exposants, veuillez respecter les limites de votre emplacement. Tout emplacement inoccupé à 9h00 sera considéré comme abandonné et sera proposé à d'autres exposants. Aucune indemnisation ne sera due à l'absent : les fonds sont définitivement acquis à l'organisateur.

Article 7 : Les exposants s'engagent à recevoir les visiteurs à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 17h00 sous peine de refus l'année suivante.

Article 8 : L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les risques quels qu'ils soient pouvant être occasionnés lors de la manifestation (vols, détérioration, accident...). A charge de l'Exposant de prévoir une assurance personnelle éventuelle.

Article 9 : La promotion de cette journée est assurée par voie de presse, affiches, internet ...

Article 10 : L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications relatives à l'application du présent règlement et à l'organisation de cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.

Nous comptons sur votre adhésion au présent règlement afin de faciliter la tâche des bénévoles.

Pour tous renseignements complémentaires : Gaëtan VINCENT 06.70.29.93.90